

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête chargée de rechercher d'éventuels dysfonctionnements de la justice et de la police dans l'affaire dite Sarah Halimi et de formuler des propositions pour éviter le cas échéant leur renouvellement

– Audition d'une amie proche et ancienne collègue de Mme Sarah Halimi	2
– Présences en réunion	10

Mercredi
15 décembre 2021
Séance de 16 heures

Compte rendu n° 42

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

**Présidence de
M. Meyer Habib, *Président***



**COMMISSION D'ENQUÊTE CHARGÉE DE RECHERCHER D'ÉVENTUELS
DYSFONCTIONNEMENTS DE LA JUSTICE ET DE LA POLICE DANS L'AFFAIRE
DITE SARAH HALIMI ET DE FORMULER DES PROPOSITIONS POUR ÉVITER
LE CAS ÉCHEANT LEUR RENOUVELLEMENT**

Mercredi 15 décembre 2021

La séance est ouverte à seize heures cinq

(Présidence de M. Meyer Habib, président)

M. le président Meyer Habib. Nous reprenons nos travaux avec l'audition d'une amie proche de Mme Halimi. Je ne donnerai pas votre nom afin de respecter votre anonymat. Je vous remercie beaucoup d'avoir accepté de témoigner.

Votre audition est extrêmement importante car vous avez connu, sans doute mieux que tout le monde, cette dame, médecin de formation, qui était devenue directrice de crèche, et qui a été massacrée parce que juive. Vous avez partagé des milliers d'heures dans le cadre de votre travail, et peut-être ses confidences, car vous étiez également son amie.

Au préalable, je vous demanderai de prêter serment.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vous invite donc à lever la main droite et à dire : « Je le jure ».

(Mme N. prête serment).

Nous vous cédon la parole pour un propos aussi long que vous le souhaitez. Nous aurons ensuite des questions à vous poser.

Encore une fois, nous vous remercions d'avoir accepté de témoigner à visage découvert. Je sais qu'il n'est pas facile de revenir sur ces souvenirs et cet événement dramatique vécu par votre collègue et amie.

Mme N. Je suis entrée en 1999 à la crèche dont Mme Halimi était la directrice. Nous travaillions ensemble toute la journée avec les enfants, et nous côtoyions également beaucoup ses deux filles qui, au sortir de l'école ou lorsqu'elles n'avaient pas cours, venaient nous rejoindre à la crèche. Nous parlions beaucoup, surtout à l'heure où les enfants étaient à la sieste. Nous déjeunions tous ensemble, Mme Halimi, ses filles et d'autres collègues.

Mme Halimi habitait dans le quartier du Colonel Fabien. Elle nous parlait très souvent de cette famille voisine, qui vivait en dessous de chez elle, les persécutait et qui était très antisémite. Pas seulement l'assassin, car les deux sœurs de M. Traoré persécutaient les filles de Mme Halimi depuis des années. Elles avaient très peur de les rencontrer dans les couloirs et essayaient de les éviter autant que faire se peut.

Un jour, l'une des sœurs Traoré a poussé la plus jeune des filles de Mme Halimi dans l'escalier en la traitant de « sale juive ». Lorsqu'ils les rencontraient dans les couloirs, ils crachaient devant leurs pieds. Il y avait vraiment beaucoup d'agressivité et de violence dans les propos et dans l'attitude de la famille Traoré vis-à-vis de la famille Halimi.

Les membres de la famille Halimi étaient tous sages, calmes et timides. Rien dans leur attitude ne pouvait justifier un problème de voisinage ou des disputes. Mme Halimi était une femme très réservée, qui marchait la tête basse. À aucun moment, elle n'aurait pu provoquer l'agressivité d'un voisin, bien au contraire.

M. le président Meyer Habib. Vous avez été sa collègue pendant dix-huit ans.

Mme N. Je l'ai connue en 1999. J'étais en remplacement, mais même après avoir quitté la crèche, j'ai continué à maintenir des relations avec Mme Halimi. J'ai ensuite travaillé dans l'immobilier, et lorsque la crèche a été expulsée, je lui ai cherché de nouveaux locaux. Nous sommes donc restées en contact.

Avant le mariage de sa fille aînée et au moment du décès de sa maman, Mme Halimi n'a pas cessé de nous raconter les problèmes avec ses voisins.

M. le président Meyer Habib. Pouvez-vous nous préciser les dates exactes ?

Mme N. Elle nous expliquait que ce harcèlement durait depuis des années, sans nous donner de date précise quant à son commencement.

M. le président Meyer Habib. Vous nous dites qu'il durait depuis des années.

Mme N. Oui, cette famille était profondément antisémite. Est-ce parce que la famille Halimi était orthodoxe et que leur mise différait d'une autre famille juive résidant dans l'immeuble ? Quoi qu'il en soit, ils ont souffert de ce harcèlement, et ils craignaient la famille Traoré.

M. le président Meyer Habib. Avait-elle peur ?

Mme N. Bien sûr ! Nous la supplions de ne pas rester dans cet immeuble et de déménager avant qu'il arrive « quelque chose ». Comme Mme Halimi était une femme très religieuse, elle avait même pris conseil auprès de son rabbin. Il était dans son tempérament de ne pas faire d'histoire et de rester très discrète. Je ne pense pas qu'il lui venait spontanément à l'idée de porter plainte. Elle avait sans doute l'impression qu'elle ne serait pas entendue. Je crois qu'elle a souhaité déménager, mais pour des raisons pécuniaires, ce déménagement n'a pu se concrétiser.

M. le président Meyer Habib. Mme Halimi avait décidé de ne pas exercer en tant que médecin, mais comme directrice de crèche. C'est extrêmement louable, même si les deux métiers sont magnifiques. Savez-vous pour quelle raison ?

Mme N. Elle s'est vouée complètement à la crèche et à l'éducation des petits enfants. Pendant la sieste, nous organisons de nombreuses réunions pédagogiques pour évoquer le cas de certains enfants et parents en difficulté, en cherchant la manière dont nous pouvions leur apporter notre soutien. Mme Halimi aimait les enfants, se souciait de leur éducation, et faisait

preuve de beaucoup de pédagogie. Elle n'était pas agressive, et même avec ses voisins, elle était incapable de répondre aux gens agissant de manière violente.

M. le président Meyer Habib. Vous parlait-elle souvent de la famille Traoré ?

Mme N. En effet. À chaque fois, je la suppliais de quitter l'appartement.

M. le président Meyer Habib. Vous la vouvoyiez.

Mme N. Oui. Nous étions des amies très proches, mais je l'appelais « Mme Halimi ». Elle était médecin, directrice de crèche, nous avions un profond respect pour elle. Même son amie jusqu'aux derniers instants, l'a toujours vouvoyée. Elle était une femme qui inspirait le respect.

M. le président Meyer Habib. Auriez-vous pu imaginer qu'elle dorme avec la fenêtre ouverte ?

Mme N. Non. Mme Halimi était une personne discrète, voire craintive, qui vivait porte et fenêtres fermées. En aucune façon elle ne prenait des risques.

M. le président Meyer Habib. Vous l'ignorez, mais il semblerait qu'elle se soit barricadée chez elle la veille des faits, en raison d'une peur précise.

Mme N. J'en ai entendu parler, mais je ne peux l'assurer, car je ne l'ai pas vue juste avant les faits. Il est vrai que la famille Halimi au complet a été poursuivie par la famille Traoré, et pas seulement l'assassin. Nous sommes dans Paris, et non en banlieue. Ces personnes sont allées à l'école publique et avaient les mêmes chances que tous les autres petits Français.

M. le président Meyer Habib. Étaient-ils les voisins d'en bas ou d'en haut ?

Mme N. D'en bas. La famille Halimi a été l'objet de toutes leurs invectives alors que les enfants se connaissaient depuis l'enfance. C'est plutôt curieux.

M. le président Meyer Habib. S'agissait-il seulement des enfants ou également des parents Traoré ?

Mme N. Je n'ai entendu parler que des enfants de la famille Traoré qui menaçaient, qui insultaient, qui crachaient, à chaque fois qu'ils rencontraient la famille Halimi.

M. le président Meyer Habib. Un voisin a raconté que les seuls moments où Mme Halimi était tranquille et n'avait pas peur, c'est lorsque M. Traoré était en prison. En avez-vous entendu parler ?

Mme N. Oui. Il a fait de nombreux séjours en prison. Personne ne pouvait imaginer que M. Traoré passerait à l'acte, puisque les sœurs étaient aussi agressives que l'assassin. C'est une famille qui a été manifestement élevée dans la haine du juif.

M. le président Meyer Habib. Je vous écoute avec beaucoup d'attention. Il est terrible d'entendre qu'elle avait peur. Je n'ose imaginer ses derniers instants. Elle a été réveillée, amenée sur le balcon, puis elle est parvenue à se sauver, il l'a rattrapée, il l'a achevée et il l'a défenestrée, ce qui est absolument terrifiant.

La justice a aujourd'hui tranché et l'a déclaré pénalement irresponsable. Vous a-t-elle parlé de problèmes psychiatriques ? Vous a-t-elle dit qu'il était fou ?

Mme N. Non, jamais. Elle était médecin. Je pense donc qu'elle avait une idée précise de ce qu'est un fou. De plus, elle les avait connus enfants. Et cette famille elle-même avait connu ses enfants tout jeunes.

M. le président Meyer Habib. Vous nous avez expliqué pourquoi elle n'avait pas déménagé. En parlait-elle à sa famille ? Il semblerait qu'elle ne voulait pas en parler à ses filles pour ne pas les inquiéter.

Mme N. Une des particularités de Mme Halimi, c'était de préserver au maximum et à tout prix ses enfants. Elle ne voulait pas parler de certains sujets devant ses enfants pour les préserver et ne pas les traumatiser.

M. le président Meyer Habib. Nous avons auditionné son fils, mais pas ses filles. Passait-elle souvent le Shabbat chez elle ou chez ses enfants ? Je précise pour les commissaires ici présents que le Shabbat est très sacré dans le judaïsme. Une personne pratiquante ne sort pas, n'allume pas la télé, ne prend pas l'ascenseur, n'appuie pas sur l'interphone, etc.

Mme N. Chez elle, car pendant la période où je l'ai connue, ses enfants n'étaient pas encore mariés et vivaient avec elle.

M. le président Meyer Habib. C'est une dame divorcée, n'est-ce pas ?

Mme N. Elle était divorcée depuis de nombreuses années. Elle vivait seule avec ses enfants, qui sont partis progressivement. Elle s'est ensuite retrouvée seule dans cet appartement. Elle avait l'intention de quitter cet appartement, mais elle n'en a pas eu le temps.

M. le président Meyer Habib. Merci de votre témoignage, qui est extrêmement poignant. Je cède la parole à Mme la rapporteure. Je demanderai ensuite aux collègues qui souhaitent dire un mot qu'ils se fassent connaître.

Mme Florence Morlighem, rapporteure. Merci, madame, d'avoir apporté votre témoignage, qui concerne une fratrie, au-delà de l'individu. Le but de la commission d'enquête est de déceler des dysfonctionnements de la police et de la justice. Votre témoignage permet de recontextualiser cet événement dramatique dans un quotidien qui se révèle extrêmement pénible dans la durée et en fait un aboutissement. Je vous souhaite une bonne continuation. Comme tous, vous devez apprendre à vivre avec.

M. le président Meyer Habib. Avez-vous été contactée par la justice pour témoigner ?

Mme N. Nous n'avons jamais été contactés. Il ne nous a jamais été demandé de témoigner. Le jour de la marche blanche, quelques journalistes étaient présents. J'ai raconté cette histoire à trois journalistes différents. Une collègue a tenu les mêmes propos. Nous n'avons jamais rien vu paraître concernant ce dont nous avons pu parler. Il n'y a eu aucune suite.

M. le président Meyer Habib. Avez-vous été étonnée de ne pas être contactée par la justice ?

Mme N. Oui, bien sûr. Je crois en la justice de mon pays, et j'ai été très étonnée que l'on n'interroge pas les proches, ni qu'on n'aille pas chercher plus loin alors qu'il s'agit d'un multirécidiviste.

M. François Pupponi. Merci, madame, de ce témoignage très poignant qui éclaire un peu la situation dans laquelle se trouvait Mme Halimi. Pour connaître des personnes très religieuses, je comprends sa réaction, tout d'abord en protégeant ses enfants et en espérant toujours que la situation puisse s'arranger. Vous avez dit au début de votre témoignage que ces voisins habitaient en dessous de chez Mme Halimi. Nous sommes bien d'accord que les Traoré habitaient dans la cage d'escalier d'à côté et qu'il s'agit bien d'eux.

Mme N. Oui, aucune autre famille ne les a harcelés ou ne les a insultés.

M. le président Meyer Habib. Nous auditionnerons plus tard un autre témoin dont je tairai le nom, appartenant à une famille de confession musulmane proche de Mme Halimi. Cette personne a dit : « *Si mes parents étaient là, cela ne serait jamais arrivé* ». Vous a-t-elle parlé des Diarra ?

Mme N. Tout ce que je sais, c'est qu'ils étaient du même village que la famille Traoré. Avec eux, il n'y avait pas de problème. Nous n'avions pas à en parler. Seule une famille posait problème.

Mme Camille Galliard-Minier. Merci, M. le président. Merci, madame, de prendre le temps de nous apporter votre témoignage qui est important. Dans la procédure, nous avons un certain nombre d'auditions, et notamment celles des enfants de Mme Halimi. Je n'avais pas lu à travers leur témoignage autant de faits précis, tels que vous les exprimez. Il est important que nous parlions des mêmes faits.

Je crois qu'elle a emménagé dans cet immeuble au moment de son divorce, en 1987. Les Traoré sont arrivés quelques années plus tard. Ils ont exprimé le fait que l'arrivée de cette famille n'avait pas été neutre, mais je n'avais pas le sentiment qu'ils avaient subi des agressions régulières et des insultes à caractère antisémite. Seul un acte, très précis, a été rapporté par l'une des filles de Mme Halimi. Il est donc important que vous soyez précise dans vos déclarations, qui n'étaient pas dans le dossier, alors même que les enfants de Mme Halimi qui vivaient dans cet appartement ont été entendus.

M. le président Meyer Habib. Nous comprenons que, même si la famille Halimi était traumatisée par cette famille, Mme Halimi ressentait de la pudeur à en parler à ses filles. Est-ce qu'elle habitait seule les dernières années ? Tous ses enfants étaient-ils mariés ?

Mme N. Oui, ses enfants se sont mariés et elle habitait seule. C'est pour cette raison que, lorsqu'il est entré, M. Traoré n'a trouvé qu'elle. Il savait qu'elle serait seule.

Les filles de Mme Halimi ne souhaitaient pas du tout témoigner au départ. Elles ne voulaient pas parler de cet événement.

M. le président Meyer Habib. Elles ont refusé de témoigner devant notre commission, à ce stade. Elles ont effectivement peur. Même le fils a refusé de témoigner seul

et était accompagné de son oncle, pour des raisons qui m'échappent. Nous respectons les victimes, la plus grande victime étant évidemment Mme Halimi. Je n'ai jamais pu parler à ses filles. Je le respecte, mais je le regrette. Comment l'expliquez-vous ?

Mme N. Tout d'abord, elles ont peur. Ensuite, elles sont traumatisées par ce qui est arrivé à leur mère et par la décision qui a été prise par la justice. L'assassin ne sera pas poursuivi et sera peut-être libéré demain. Par ailleurs, ce sont des femmes orthodoxes et elles n'ont pas pour habitude de s'exprimer en public. Nous avons beaucoup insisté pour qu'elles témoignent. Au départ, elles refusaient, tant le traumatisme était important. Et pourtant, elles ignorent certains détails qui ne leur ont pas été communiqués.

M. le président Meyer Habib. Je précise que certaines familles orthodoxes n'ont pas la télé.

Mme N. En effet.

M. le président Meyer Habib. Était-ce le cas de Mme Halimi ?

Mme N. Oui, tout comme elle n'avait pas Internet et des fonctions limitées sur son téléphone portable.

Je suis ravie d'entendre que les filles de Mme Halimi ont fini par témoigner.

M. le président Meyer Habib. Je crois qu'elles ont été auditionnées par la police. Ce qui me frappe dont votre témoignage – sous serment je le rappelle – c'est le nombre d'années où elles ont eu peur de toute la famille, lui-même et ses soeurs. Avez-vous des souvenirs plus précis ?

Mme N. C'est déjà suffisant de savoir qu'à chaque fois que vous croisez vos voisins dans l'escalier, ils vous crachent devant les pieds et vous insultent régulièrement. Une fois, une sœur a poussé une fille de Mme Halimi dans l'escalier et l'a traitée de « sale juive ».

Je répète que Mme Halimi était très réservée et n'avait pas l'attitude d'une personne agressive. Personne ne pouvait imaginer un tel passage à l'acte.

M. le président Meyer Habib. Était-elle une femme gaie dans la vie ?

Mme N. Elle était timide et très réservée, avec des moments de gaieté lorsque nous étions entre femmes. Elle était très sociable.

M. François Pupponi. Je voudrais bien comprendre. Le témoignage que vous nous livrez est fondamental. M. Traoré savait exactement à qui il s'adressait et il provoquait régulièrement Mme Halimi. Lorsque le drame est intervenu, à qui avez-vous dit tout cela ? Avez-vous essayé de contacter la police ?

Mme N. Le jour de la marche blanche, nous étions présentes, ainsi que la cantinière qui travaillait à la crèche. Tous les gens qui la connaissaient étaient présents pour cette marche blanche. Nous avons été interrogés par plusieurs journalistes. J'ai raconté cette histoire. J'ai expliqué le contexte. Nous n'avons jamais eu aucune nouvelle et rien n'est paru dans la presse.

M. le président Meyer Habib. Que faites-vous aujourd'hui dans la vie ?

Mme N. Je suis à la retraite.

M. François Pupponi. Ne prenez pas mal ma question, mais n'avez-vous pas essayé de contacter la police ou les avocats ?

Mme N. Nous pensions que l'enquête se ferait d'elle-même. Comme je vous le disais, j'ai confiance en la justice de mon pays. Je ne pouvais pas imaginer que l'entourage ne serait pas interrogé. Je ne sais pas quoi vous dire.

M. François Pupponi. Je comprends tout à fait.

M. le président Meyer Habib. Lorsque la justice dit qu'il est entré par hasard et que la victime se trouvait au mauvais endroit, au mauvais moment, qu'en pensez-vous ?

Mme N. S'il avait rencontré Mme Halimi dans la rue, peut-être. À partir du moment où il monte tout un stratagème pour entrer chez elle, en pleine nuit, en passant par chez le voisin qui était le seul endroit permettant de casser le carreau de la fenêtre de son balcon, pour la trouver endormie dans son lit, il est évident qu'il venait chez Mme Halimi et nulle part ailleurs. Il savait que sa voisine vivait seule, qu'elle était divorcée. Mme Halimi a subi plusieurs années d'antisémitisme. On ne peut pas dire que Mme Halimi était au mauvais endroit, au mauvais moment. Non, il n'est pas venu par hasard. Je parle en tant que citoyenne, avec la logique la plus basique qu'il soit.

M. le président Meyer Habib. Il est vrai que la maison était barricadée et qu'elle avait peur, comme vous nous l'avez dit.

M. François Pupponi. Compte tenu de la manière de vivre de Mme Halimi, son balcon étant accessible à partir du toit terrasse, pour vous, il était impensable qu'elle dorme la fenêtre ouverte.

Mme N. Non, c'est impossible. Elle était très prudente.

M. le président Meyer Habib. Était-ce un logement social ?

Mme N. Oui. Elle a failli aller vivre dans un HLM proche de l'une de ses filles, à Créteil, mais son dossier n'a pas abouti pour des raisons budgétaires.

M. le président Meyer Habib. Pouvez-vous confirmer qu'elle a clairement exprimé sa peur des Traoré et son souhait de déménager ?

Mme N. Tout à fait. Sans imaginer de passage à l'acte, être harcelée par une famille parce que vous êtes juive, cela vous gêne tout de même la vie.

M. le président Meyer Habib. Merci, madame. Votre témoignage extrêmement fort et sincère se passe de commentaire. Il apporte beaucoup à cette commission sur l'environnement antisémite de la famille Traoré. Je souhaite auditionner, non pas les parents, mais les sœurs Traoré, et également rencontrer l'assassin. J'ai demandé au garde des sceaux de nous aider à faire aboutir cette demande.

Je vous remercie d'avoir témoigné à visage découvert. Chacun peut se faire une idée de l'environnement dans lequel Mme Halimi vivait, de l'antisémitisme de la famille Traoré et de l'assassin en particulier. Selon moi, il a prémédité son meurtre. Nous avons eu d'ailleurs

des explications extrêmement intéressantes de la part d'un des psychiatres. Mme Halimi vous disait-elle qu'il était fou ?

Mme N. Non. Cette famille posait un problème de voisinage, mais il n'a jamais été question de folie.

M. le président Meyer Habib. Avez-vous pensé à aller voir de vous-même la juge d'instruction ?

Mme N. Je me suis adressée aux avocats du frère de Mme Halimi. J'ai été entendue et enregistré devant huissier. J'ai donné un témoignage complet. Je pensais qu'il vous serait parvenu.

M. le président Meyer Habib. Pour être tout à fait transparent, j'ai reçu une vidéo la semaine dernière que j'ai immédiatement visionnée. Je vous ai donc contactée. Vous avez accepté de témoigner et je vous en remercie. Votre témoignage est à présent partagé par tous les commissaires présents. S'agissant des absents, je les inviterai à écouter votre témoignage qui se passe de commentaire.

Merci beaucoup, Madame. Bon courage. Nous vous remercions d'avoir accepté de témoigner à visage découvert devant la commission.

La réunion se termine à seize heures trente-cinq.

Membres présents ou excusés

Commission d'enquête chargée de rechercher d'éventuels dysfonctionnements de la justice et de la police dans l'affaire dite Sarah Halimi et de formuler des propositions pour éviter le cas échéant leur renouvellement

Présents. – Mme Camille Galliard-Minier, M. Meyer Habib, Mme Florence Morlighem, M. François Pupponi

Excusés. – Mme Constance Le Grip, M. Aurélien Taché